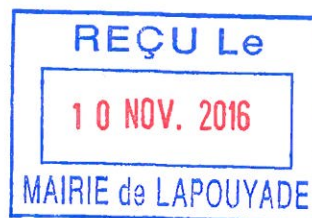


ARTICLE BULLETIN MUNICIPAL

La Poste vous informe :



*Les morsures de chien représentent l'une des premières causes d'accident de travail pour les facteurs.*

*En effet, 2000 facteurs sont mordus chaque année en France.*

*Votre chien n'est pas méchant, il peut cependant se montrer imprévisible ou être effrayé.*

*Et un chien qui a peur est un chien potentiellement dangereux.*

*Ce qu'il faut savoir sur le comportement canin :*

*Le facteur s'approche chaque jour de votre propriété et repart aussitôt. Votre chien peut considérer ce départ rapide comme une fuite. Votre animal peut alors le considérer comme une proie et le mordre, répondant ainsi à ses instincts de chasseur.*

*Comme nous souhaitons entretenir de bonnes relations avec votre compagnon, nous vous conseillons de le mettre à l'écart lors de l'arrivée de votre facteur.*

*En cas de risque pour le facteur. Il est en droit de ne pas distribuer le courrier, qui sera alors mis à votre disposition dans le bureau de poste le plus proche.*

*Les propriétaires de chiens sont pénalement responsables des dommages causés. (Contravention ou délit : art.R623- du Code Pénal)*

*Voici quelques conseils simples qui vous permettront de réduire les risques d'agression.*

*Conseil n° 1*

*Assurez-vous que votre chien ne peut pas s'échapper de votre propriété en veillant à la bonne hauteur de votre portail et au bon entretien de vos clôtures.*

*Conseil n° 2*

*Assurez-vous que votre boîte aux lettres et votre sonnette sont accessibles à votre facteur mais bien hors de portée de votre chien.*

*Conseil n° 3*

*Lorsque le facteur sonne à la porte de votre domicile, placez votre chien dans une pièce à part avant d'aller ouvrir.*

*Conseil n° 4*

*Si votre chien se met à courir vers le facteur, surtout ne courez pas derrière votre animal. Restez plutôt à distance et rappelez fermement votre chien.*